

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 12 mars 2025
Séance n° 2025 – 02

Nbre de conseillers en exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Karine Norris-Ollivier, Chantale Corbeau, Sylvie Alain, Angélique Restoux, Odile Noel, Laurence Grimault, Béatrice Tézé, Anne-Laure Le Pocréau

Messieurs Yannick Aubry, Laurent Buscaylet, Jean-Pierre Caron, Jacques Monfrais, Stéphane Brebel, Philippe Gouesbier,

Absents excusés : Marie-Aline Papail, Daniel Brindejone

Jean-Louis Bienfait donne procuration à Laurent Buscaylet

Philippe Le Rolland donne procuration à Jean-Pierre Caron

Janine Penguen donne procuration à Chantale Corbeau

Absents ; Jessica Cantarel, Valérie Arnoult et Sébastien Fortin

Secrétaire de séance : Mme Angélique Restoux a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 06 mars 2025

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal n°2025-01 du 25 février 2025
- Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget principal – Approbation
- Budget 2025 – Vote des taux d'imposition
- Budget 2025 – Subventions aux Associations – Approbation
- Budget 2025 – Ecoles – Attributions
- Budget 2025 – Divers organismes – Participations et subventions – Approbation
- Dépenses d'Investissements 2025 – Autorisation au Maire pour mandatement – Modification de la délibération n°2025-01-003

Ouverture de la séance à 19h02

Approbation du compte rendu n°2025-01 du 25 février 2025

Monsieur Le Maire demande s'il y a des observations ou des remarques sur le compte rendu.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée ;

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Délibération n° 2025-02-001

Objet : Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Budget principal - Approbation

En introduction, Monsieur le Maire souhaite ressortir les caractéristiques essentielles du compte financier unique (ex-compte administratif).

« J'avais indiqué, lors du vote du budget 2024, que notre objectif numéro 1, à l'approche de la fin du mandat, était de maîtriser l'équilibre de notre budget et de transmettre une situation

financière, la plus correcte et la plus saine possible aux élus de la future mandature. Les résultats de l'exercice 2024 me semblent être à la hauteur de ces objectifs, sachant que nous n'avons pas actionné le levier fiscal (nous ne l'avons d'ailleurs pas actionné du tout sur ce mandat), en maintenant les taux d'imposition existants, et sachant également que nous n'avons pas non plus eu recours à l'emprunt.

Pour être complet et objectif, il faut aussi préciser que les collectivités n'ont pas été sollicitées au titre de 2024, comme nous pouvions le craindre, pour contribuer à la résorption du déficit de l'Etat.

En approche global, je crois donc pouvoir dire que nos résultats 2024 sont plutôt satisfaisants tant en fonctionnement qu'en investissement, même si la lecture brute des chiffres nécessite d'être éclaircie, notamment au regard de l'impact financier du sinistre important de la chaufferie de l'école.

Ainsi, l'excédent de clôture 2024, qui est l'indicateur par excellence permettant de mesurer l'état de santé financier d'une collectivité, est de 590 000 € ; si on extrait les avances versées par les assurances de l'ordre de 220 000 €, l'excédent structurel peut s'évaluer à un montant de l'ordre de 370 000 € ce qui confirme la tendance observée depuis plusieurs années et qui avoisine les 400 000 €.

Cette situation permet de situer notre capacité de désendettement à 5,5, ce qui est très satisfaisant lorsqu'on affiche en parallèle la politique d'investissement de la commune qui depuis 2014 s'évalue de façon cumulative à plus de 11 000 000 € (soit en moyenne 1 000 000 € par an)

En Fonctionnement

- globalement les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 4%, ce qui est plutôt maîtrisé, si on les compare à l'évolution 2022/2023 qui était de 10%.

- parallèlement, les recettes ont augmenté de 7% (augmentation liée en grande partie néanmoins aux avances versées par les assurances)

- les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante ont été bien maîtrisées (respectivement + 1% et + 2 %)

- l'augmentation la plus importante se situe finalement au niveau des charges de personnel à + 7% (elle était de +6,5 % en 2023) ; ceci s'explique essentiellement par les revalorisations indiciaires, l'attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, la création d'un emploi supplémentaire en juillet 2024 et le recours à des contrats pour remplacer des agents en arrêt maladie. Pour autant la masse salariale représente 53 % des dépenses de fonctionnement, ce qui est plutôt conforme à la moyenne des communes de notre strate, sachant par ailleurs que les services Animation (Centre de Loisirs et Espace Jeunes) et Restauration Scolaire sont totalement assurés en régie municipale, ce qui n'est pas le cas pour d'autres communes qui font appel à des prestataires.

Si on observe le ratio de la masse salariale rapporté au nombre d'habitant (411 €), on se situe légèrement au-dessus de la moyenne départementale (385 €) mais en dessous de la moyenne régionale (421 €) et exactement au niveau de la moyenne nationale. On peut dire aujourd'hui que le service public municipal de Plerguer est assuré avec un effectif minimal, mais très performant.

- s'agissant des recettes fiscales, elles ont augmenté de 6,7%, essentiellement grâce à l'augmentation des bases, mais aussi en toute vraisemblance à l'augmentation des foyers fiscaux, la croissance démographique de la commune étant très soutenue. Pour autant, notre ratio de recettes fiscales par habitant est très nettement en dessous des moyennes des communes de notre strate que ce soit au niveau départemental, régionale ou national ; les écarts étant de l'ordre de 25% à 50%. J'ajoute que les bases nettes d'imposition à Plerguer

sont parmi les plus basses de l'agglomération (50% de celles de Saint Jouan des Guérêts par exemple).

En conclusion, une section fonctionnement avec des résultats très corrects et un très bon taux d'exécution des dépenses à plus de 96%, ce qui traduit la qualité de prévision qui a été la nôtre pour l'élaboration du budget 2024.

Investissement

L'année 2024 a marqué, enfin, l'aboutissement du gros projet de l'école des Badiou et a constitué le dernier exercice doté d'un budget prévisionnel dépassant les 2 000 000 €, l'inscription budgétaire pour l'école étant à elle seule à 1 446 000€ (soit 67 %). Nous avons, en effet, dans un souci de rigueur budgétaire, limité considérablement les autres dépenses d'investissement aux stricts besoins récurrents, imputables en section d'investissement (Eclairage Public, Grosse maintenance de bâtiment, matériels techniques, ...).

Pour autant, le résultat de la section d'investissement apparaît en déficit et ceci pour 2 raisons essentielles :

- les dépenses supplémentaires résultant du sinistre ont été constatées en investissement alors que les avances faites par l'assurance ont été affectées en fonctionnement, ;
- le solde des subventions liées aux travaux de l'école (soit 270 000 €) n'a pas été versé sur l'exercice 2024.

Avec ces éléments correctifs, les résultats de la section investissement auraient été positifs.

Voilà, de façon très synthétique, les éléments structurants du compte administratif 2024 que je souhaitais présenter au conseil municipal, en introduction du rapport.

La situation financière est bonne, à l'aube de la dernière année du mandat.

J'y tenais beaucoup et avec Janine, que je souhaite remercier pour tout son travail, nous avons mis un point d'honneur à maîtriser nos équilibres tout en respectant nos engagements ».

Monsieur Thierry, conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de la Direction des Finances, après avoir donné quelques éléments d'information sur la loi de Finances 2025 qui impacte peu la commune de Plerguer (hormis l'augmentation des cotisations CNRACL) fait part au Conseil Municipal en complément de Monsieur le Maire de son analyse sur l'exercice budgétaire 2024. Il précise ainsi que les charges de fonctionnement sont maîtrisées, ce qui permet d'obtenir une CAF nette par habitant plutôt supérieure aux autres communes de même strate, ce qui constitue plutôt un bon niveau de performance.

S'agissant de l'endettement, il précise qu'il est un peu élevé, mais il faut le rapporter à la bonne performance financière. Avec un fond de roulement à 365 000 €, qui est un niveau correct, il conclut à une situation financière plutôt bonne.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L 1612-12 et suivants,

Vu la délibération n°2022-03-007 en date du 24/05/2022 adoptant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Considérant que le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion

Après présentation du compte financier unique 2024 du budget principal à la commission finances, il est demandé au conseil Municipal de valider ces chiffres.

Monsieur Le Maire étant sorti de la salle pendant le vote du Compte Financier Unique,

Monsieur Jean-Pierre Caron (le doyen de la séance) a été nommé président de séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 17 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- Approuve le Compte financier Unique 2024 : **Budget Commune**

Section Fonctionnement : Dépenses : 2 313 225,61 € Recettes : 2 903 358,54 €
Excédent reporté : 0 € **Résultat de l'exercice 2024 : + 590 132,93 €**

Section Investissement : Dépenses : 1 699 617,25 € Recettes : 842 999,88 €
Excédent reporté : 631 889,02 € **Résultat de l'exercice 2024 : - 224 728,35 €**

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir.

Délibération n° 2025-02-002

Objet : Budget 2025 – Vote des taux d'imposition

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après étude par la commission finances, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et de fixer les taux pour l'année 2025 comme suit

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par un vote à main levée :

Votants : 18 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année **2025** comme suit :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,83 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 47,20 %
 - taxe d'habitation – résidence secondaire (THS) : ...15,10... %
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2025-02-003

Objet : Subventions aux Associations - Approbation

Monsieur le Maire présente chacune des demandes des associations qui ont été étudiées par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

- Adopte les propositions ci-dessous pour l'année 2025

NOM de l'ASSOCIATION	2024	2025	Ne prend pas part au vote	Votants	Absten-tion	Contre	Pour
ACCA – Sté de Chasse	450	450		18	0	0	18
ADMR de Plerguer	1 200	1 200		18	0	0	18
Amicale Laïque	600	600		18	0	0	18
Anciens Combattants	750	750	Gouesbier, M. le Maire	16	0	0	16
APEL	540	540		18	0	0	18
Ass Aéro Modèles Club - AMCCE	400	400		18	0	0	18
Ass I-LAND (4x4)	300	300		18	0	0	18
Association des Sapeurs-Pompiers	500	500	Brebel	17	0	0	17
Associat Tennis Plerguer (ATP)	0	0					
Club des Badoliers	600	600		18	0	0	18
Comité des Fêtes	2 500	2 500	Aubry	17	0	0	17
Comité de Jumelage	4 000	2 430	Alain, M. Le Maire	16	0	0	16
FC Plerguer/Roz-Landrieux	2 700	2 700		18	0	0	18
One Two Truie	500	0					
Gymnastique féminine	250	600		18	0	0	18
Les Chants du Mesnil	350	250		18	0	0	18
Club de Pétanque	250	250		18	0	0	18
Ass Etrier de Plerguer	1 500	1 500	Monfrais	17	0	0	17
Ass la Pêche Plerguétine	250	300		18	0	0	18
Créations Manuelles	120	120		18	0	0	18
Mille - Pattes	250	350	Caron	17	0	0	17
Keleen (yoga)	100	250		18	0	0	18
Le Souvenir Français	350	1 050	Gouesbier, Restoux, M. le Maire	15	0	0	15
Les Amis des Ecuries Ville Morin	500	1 000		18	0	0	18
J2N	1 600	1 900		18	0	0	18
Courir à Plerguer	250	250		18	0	0	18
CALAO	250	300		18	0	0	18
ACCA – Lutte nuisible	500	500		18	0	0	18
Solid'air	350	250	Caron, Norris-Ollivier, Restoux, Grimault, M. le Maire, Aubry	12	0	0	12
Total	22 060	23 340					

Autres ASSOCIATIONS	2024	2025
Banque Alimentaire Dol	600 €	600 €
VMEH	200 €	200 €
ARAF - Chateauneuf	100 €	100 €
Les Restaurants du cœur	400 €	300 €
Solidarité Paysans de Bretagne	100 €	100 €
Tricotin	1 600 €	1 600 €
Le Goëland	100 €	100 €
Bretagne Vivante	100 €	100 €
CLIC Côte émeraude	1 194	1 298
Total	4 394	4 398 €

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – Pour : unanimité

- approuve les montants respectifs de subvention détaillées dans le présent rapport
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025
- dit que le versement de la subvention attribuée aux associations se fera sur présentation des documents demandés
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant ce dossier

Délibération n° 2025-02-004

Objet : Budget 2025 – Ecoles - Attributions

Après étude par la commission finances, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les propositions suivantes, afin d'élaborer le budget primitif 2025 et que le vote se fera école par école.

Ecole publique : Fournitures scolaires :

2024	2025
10 € x 203 enfants = 2 030 €	10 € x 206 enfants = 2 060 €
35 € x 203 enfants = 7 105 €	35 € x 206 enfants = 7 210 €
Total = 203 enfants x 45 € = 9 135 €	Total = 206 enfants x 45 € = 9 270 €

Voyages, transports, activités :

	2024	2025
6288 : Entrées des sorties :	1 500	1 500
6247 : Transports des sorties scolaires :	3 000	3 000
62471 : Transport piscine :	2 500	2 500
Total :	8 230	7 000

Ecole Privée :

2024 : Subvention de fonctionnement	2025
Maternelles 41 enfants x 1 466.72 = 60 135.52 € (1398.20 x 4.9 % + 1398.20)	Maternelles 43 enfants x 1 491.65 = 64 140,95 € (1466,72 x 1,7 % + 1 466.72)
Primaires 72 enfants x 309.90 = 22 312.80 € (295.46 x 4.9% + 295.46)	Primaires 72 enfants x 315,16 = 22 691,52 € (309,90 x 1,7% + 309.90)
2024 Subvention à caractère social	2025
Fournitures scolaires individuelles : 113 enfants x 35 € = 3 955 €	115 enfants x 35 € = 4 025 €
Entrées / sorties scolaires : 113 enfants x 13 € = 1 469 €	115 enfants x 13 € = 1 495 €

Total pour 2025 : 92 352,47 €

Le Conseil Municipal, après délibération, par un vote à main levée :

- accepte les propositions ci-dessous :

votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

Ecole publique : Fournitures scolaires : 9 270 €
Entrées des sorties : 1 500 €
Transports des sorties scolaires : 3 000 €
Transports piscine : 2 500 €

Ecole privée :

votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

compte 6558 « Dépenses Obligatoires » total 92 352.47 €

(Subvention de fonctionnement : 86 832,47 € et Subvention à caractère social : 5 520 €)

- approuve les montants respectifs de subvention détaillées dans le présent rapport
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Délibération n° 2025-02-005

Objet : Budget 2025 – Participations à divers organismes et subvention CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de valider les propositions suivantes :

Compte 657362 - CCAS : subvention 13 000 €

6281 Cotisations Diverses	2024	2025
Ass des Maires I et V	1 182.44	1 182.44
Ass Maires Ruraux	144.00	144.00
FDGDON 35	165.00	165.00
BRUDED	980.56	988.72
PNR	2 082.04	8 823.00
SCA	160.00	160.00
RASED	125.00	125.00
SM Préfiguration	1 228.08	

Le Conseil Municipal, après délibération, par un vote à main levée :

votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – pour : unanimité

- approuve les montants respectifs de subvention détaillées dans le présent rapport
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2025
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

Délibération n° 2025-02-006

Objet : Dépenses d'Investissements 2025 – Autorisation au Maire pour mandatement - Modification de la délibération n°2025-01-003

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de reprendre une délibération et d'annuler la délibération n°2025-01-003 en date du 25 février 2025.

Monsieur le Maire indique que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier, les collectivités selon le CGCT peuvent sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (propositions nouvelles)	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives 2024	Montant total à prendre en compte
	A	B	D=A+B+C
D20	35 420.00€	- 30 000.00€	5 420.00€
D21	312 466.88€	- 120 000.00€	192 466.88€
D23	351 002.15€	250 000.00€	601 002.15€
Total	698 889.03€	100 000.00€	798 889.03€

La limite est donc de 798 889.03€ x 25% = 199 722.26 €

Au minimum, il faudrait abonder les opérations ci-dessous :

Chapitre/article	N° opération	Libellé	Montant
2158	O92	Matériel	5 000.00
203	231	Salle de sport	20 000.00

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée :

Votants : 18 contre : 0 abstention : 0 pour : unanimité

- accepte les propositions de Monsieur le Maire suivant le rapport ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents devant intervenir.

Séance levée à 20h45

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
CORBEAU Chantale	
AUBRY Yannick	
PENGUEN Janine	Procuration à Chantale Corbeau
LE ROLLAND Philippe	Procuration à Jean-Pierre Caron
RESTOUX Angélique	
BUSCAYLET Laurent	

ALAIN Sylvie	
CARON Jean-Pierre	
NOËL Odile	
BREBEL Stéphane	
TEZE Béatrice	
MONFRAIS Jacques	
PAPAIL Marie-Aline	Absente excusée
GOUESBIER Philippe	
LE POCREAU Anne-Laure	
ARNOULT Valérie	absente
FORTIN Sébastien	absente
GRIMAULT Laurence	
CANTAREL Jessica	Absente
BRINDEJONC Daniel	Absent excusé
BIENFAIT Jean-Louis	Procuration à Laurent Buscaylet